

# Conseil communal de Lausanne

## Postulat

### « Des mini-forêts Miyawaki pour Lausanne ? »

Initiative de Alain Hubler & consorts

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences en milieu urbain, un botaniste japonais du nom de Akira Miyawaki a mis au point un procédé de création de mini-forêts à poussée ultrarapide. Ces mini-forêts peuvent être plantées sur des espaces de 100 m<sup>2</sup> et plus et sont exclusivement composées d'essences indigènes. Elles permettent également de favoriser la biodiversité.

Selon certains adeptes de cette méthode, ces forêts dites « natives », ont une pousse 10 fois plus rapide, atteignent une densité 30 fois supérieure et une biodiversité 100 fois plus importante qu'une forêt conventionnelle.

La méthode Miyawaki est basée sur la plantation d'arbres d'espèces indigènes variées, idéalement 30 espèces différentes, et ultra-dense, 3 arbres par mètre-carré, qui a pour conséquence une compétition vertueuse entre les espèces mais aussi l'établissement de relations phytosociologiques entre elles.

Ces forêts, qui nécessitent que peu d'entretien les trois premières années, peuvent facilement être plantées dans des lieux et des environnements variés, qu'il s'agisse de quartiers résidentiels, de giratoires, de friches urbaines, de cours d'écoles, ou encore d'interstices urbains.

Parmi les avantages de ces mini-forêts, on peut citer :

- l'effet climatiser urbain souvent très minéralisé,
- le filtrage des polluants et la captation du CO<sub>2</sub>,
- la formation de petits poumons verts grâce à leur respiration et à leur production d'oxygène,
- la gestion des eaux de ruissellement et la restauration des sols dégradés,
- un habitat privilégié pour la faune et la flore,
- l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

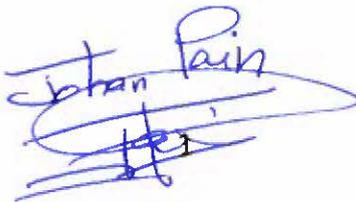
En Europe, la méthode Miyawaki commence à gagner du terrain et on compte plusieurs dizaines de mini-forêts aux Pays-Bas, en Belgique et en France.

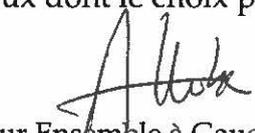
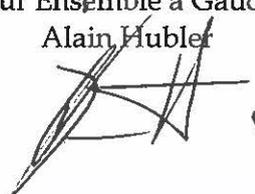
Paris, qui envisage de planter 170'000 arbres d'ici 2026, va s'appuyer notamment sur cette méthode. Pourquoi pas Lausanne ?

Ce postulat demande donc que la Municipalité étudie l'opportunité d'avoir recours à la méthode Miyawaki pour planter des mini-forêts en des lieux dont le choix pourra faire partie de l'étude.

Lausanne, le 9 février 2021

Pierre Lorenzini  


Johan Pavin  


  
Pour Ensemble à Gauche  
Alain Hubler  


Celine Pige  
  
ERNAUSZ MOTTIER  
Maadi  
